

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



MENA Moyen Orient et Afrique du Nord

MENA.2 Moyen Orient II - Israël, territoires occupés, processus de paix au Moyen Orient

Bruxelles, le **21 FEV. 2019**
MENA.2/NMC *Aras (2018) 6630635*

Cher M. Leroux,

Je vous remercie pour votre lettre adressée à la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission, Federica Mogherini, au nom de laquelle il m'a été demandé de répondre. Je vous prie de m'excuser pour cette réponse tardive.

Les développements à Gaza continuent de retenir toute notre attention. Dans plusieurs déclarations publiques, l'Union européenne (UE) a exhorté toutes les parties à éviter toute action susceptible de mettre en danger la vie de civils et de contribuer à une escalade de la violence. Nous avons souligné dans nos déclarations le risque que pouvait représenter un nouveau cycle de violence.

L'UE est déterminée à maintenir le processus de paix au Proche-Orient au premier rang des priorités afin de maintenir l'élan international en faveur de la reprise de négociations constructives.

Conformément au droit international, l'Union européenne (UE) ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est, et ne les considère pas comme faisant partie du territoire d'Israël, quel que soit leur statut juridique dans la loi israélienne.

L'UE demeure unie sur sa position en faveur de la solution des deux États et du statut de Jérusalem comme capitale partagée par les deux futurs États. L'UE continuera de suivre de près la situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et continuera à faire part de ses préoccupations concernant les droits du peuple palestinien, par des voies diplomatiques, aussi bien sur le plan multilatéral que bilatéral.



Neal MacCall

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
M. François Leroux
14, passage Dubaï 75010 PARIS
contact@plateforme-palestine.org